



Édition des Organismes Sociaux

## Journal des Employés et Cadres

65<sup>ème</sup> année N°7856 - ISSN : 12 167 X

Bihebdomadaire

N° 32 Le 19 décembre 2016

**BULLETIN PERIODIQUE D'INFORMATIONS DE LA FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES**

**orgsociaux@fecfo.fr**

54 rue d'Hauteville - 75010 PARIS ☎01 48 01 91 91 FAX FEC : 01 48 01 91 92 ☎SECU : 01 48 01 91 35 FAX SECU : 01 48 01 91 81

## **Intervention du représentant du personnel FO au Conseil de la CNAMTS du 8 décembre 2016**

Sont étudiés aujourd'hui le budget rectificatif 2016 et le budget initial 2017 du fonds national de gestion.

Le fonds national de gestion est l'un des documents comptable qui acte l'austérité faite au personnel concernant les effectifs et les moyens mis à sa disposition pour exercer ses missions et concernant sa rémunération.

Concernant les salaires du personnel de l'institution, l'UCANSS a de nouveau annoncé que la valeur du point restera bloquée en 2017 en application des économies exigées dans la loi de financement de la Sécurité Sociale, comme depuis 2010, alors que dans la même période, la baisse du pouvoir d'achat du personnel est évaluée à au moins 7 % par les fédérations FO et CGT.

Pour le personnel, c'est la double peine : aucune augmentation des salaires et 4 500 suppressions d'emplois pour une seule COG, soit en trois ans, et donc peut-être même 5 900 comme le Directeur Général l'a annoncé en début de séance dans sa communication !

La baisse de la masse salariale, donc des effectifs, au quotidien signifie que le personnel travaille dans des conditions qui ne permettent plus le respect du code du travail notamment les articles L 4121-1 et L 4121-2 qui donnent obligation à l'employeur de garantir la sécurité et la santé physique et mentale de ses salariés et de prendre toutes les mesures nécessaires en ce sens, et bien d'autres articles.

Aussi, la baisse des frais de fonctionnement, cela veut dire que le personnel est condamné à travailler dans des surfaces contradictoires avec les normes mêmes les plus élémentaires de prévention des risques professionnels. L'assurance maladie fait respecter ces normes dans les entreprises par le biais de ses services de prévention des risques professionnels, mais considère, de fait, que son propre personnel ne doit plus en bénéficier.

Pour ne citer que quelques exemples des conséquences de toutes ces restrictions budgétaires, de plus en plus de collègues voient leurs charges de travail toujours plus lourdes au point qu'ils doivent renoncer à leur pause déjeuner, sont chronométrés lorsqu'ils se rendent aux toilettes quand ils en ont encore le droit de s'y rendre, sont contrôlés lorsqu'ils sont en arrêt maladie... Toutes choses que monsieur le Directeur Général de la CNAMTS ne vous dit pas.

En plus de subir toutes ces contraintes, la seule perspective d'un Directeur Général d'un organisme envers son personnel est de lui annoncer qu'il devra renoncer à son métier parce que ses activités font ou feront partie de TRAM !

Voilà ce que signifie concrètement un fonds national de gestion chaque année plus restrictif que l'année précédente, et par voie de conséquences, rend chaque jour qui passe plus difficile la mission de rendre service aux assurés sociaux dans le bénéfice de leurs droits.

**FO**

**C.G.T.**

**CFTC**

**UGICT-CGT**

**CFE-CGC**

**SNFOCOS**

CPAM  
LILLE - DOUAI

CPAM  
FLANDRES

CPAM  
COTE D'OPALE

CPAM  
OISE

CPAM  
ARTOIS

CPAM  
DU HAINAUT

CPAM  
SOMME

CPAM  
AISNE

CPAM  
ROUBAIX -TOURCOING

## Appel à l'action

**JE REFUSE TRAM !**

Les Représentants des Syndicats CGT, CFTC, CGC et FO des 9 Caisses Primaires d'Assurance Maladie du Nord Pas de Calais et Picardie se sont rencontrés à nouveau ce lundi 21 novembre 2016.

Ils constatent que les premiers débats tenus dans les Comités d'Entreprises confortent, en tout point, leur analyse commune énoncée le 24 octobre 2016.

L'objectif de TRAM vise bien à disloquer le réseau de l'Assurance Maladie, faire disparaître les Caisses Primaires de plein exercice et mettre en place, à marche forcée, la régionalisation avec à la clé, des plates-formes nationales dédiées. Avec TRAM, ce sont nos emplois et nos qualifications qui sont menacés.

La justification avancée par la CNAMTS pour faire adhérer le personnel à son projet de préserver les « petites caisses » ne tient pas.

Dans les Organismes, le personnel est déjà confronté directement au projet présenté et se voit, par exemple, opposer l'obligation de répondre aux appels de candidatures quand il souhaiterait suivre son activité ou devrait subir une déqualification et/ou une modification de son libellé d'emploi passant, pour certains, d'animateur d'équipe à technicien. Tout cela dans des approximations sans formation opérationnelle.

Les Représentants des Organisations Syndicales des 9 Caisses Primaires du Nord-Pas-de-Calais et Picardie s'insurgent face à la situation faite aux personnels.

Tout en réaffirmant solennellement leur exigence de retrait du projet TRAM, les Représentants des Syndicats CFTC, CGC, FO et CGT demandent l'arrêt immédiat des opérations de transfert du processus de paie.

Le projet présenté aux instances représentatives du personnel dans les différents organismes ne porte que sur la première étape de cette mutualisation alors que les chapitres 2 et 3 sont déjà écrits. L'information volontairement tronquée et parcellaire ne permet pas l'analyse d'autant que la CNAMTS se garde bien de quantifier les conséquences sur le personnel.

Les Représentants des Syndicats FO, CGT, CGC et CFTC des 9 Caisses Primaires de la région appellent le personnel à signer massivement la pétition : TRAM, je refuse !

Ils demandent aux Syndicats d'organiser, en commun, dans chaque organisme, la distribution de l'appel, la tenue d'Assemblées Générales, de préparer la mobilisation des personnels et d'appeler à la grève pour le 16 décembre 2016 prochain. Une délégation portera la pétition, ci-après, à la CNAMTS.



## RPN SALAIRES REPORTÉE AU 17 JANVIER 2017

Madame, Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur le Secrétaire général,

Le programme prévisionnel des réunions de négociation prévoit une RPN le 15 décembre après-midi sur les salaires.

Or, nous demeurons à ce stade dans l'attente d'un arbitrage qui conditionne la suite de cette négociation.

Dans ces conditions, je vous informe du report de cette RPN au 17 janvier 2017.

Les frais de déplacement éventuellement engagés en vue de la réunion du 15 décembre qui ne seraient pas remboursables seront pris en charge par l'UCANSS dans les conditions habituelles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, Madame, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR DE L'UCANSS  
[relations\\_sociales@ucanss.fr](mailto:relations_sociales@ucanss.fr)

---

[pour nous joindre par email](#)

[orgsociaux@fecfo.fr](mailto:orgsociaux@fecfo.fr)

**Sommaire :**

**Page 1 : Intervention du représentant du personnel FO au Conseil CNAMTS du 8/12/2016,**

**Pages 2 et 3 : Déclaration et pétition TRAM,**

**Page 4 : Mail de l'UCANSS : report RPN Salaires,**

**Pages 5 et 6 : Compte rendu d'entrevue avec Mr LENOIR, DG de la CNAF, le 22/11/2016**

## Compte rendu d'entrevue avec Monsieur LENOIR, Directeur Général de la CNAF, le 22 novembre 2016

Dans le cadre de la grève des CAF du 22 novembre, les Fédérations FO et CGT avaient sollicité de pouvoir rencontrer Monsieur LENOIR (Directeur Général de la CNAF), qui les a reçues, assisté de Messieurs RAVOUX (Directeur du Réseau) et BARRÉ (DRH).

Cette journée de grève des CAF étant axée sur les conditions de travail, les Fédérations CGT et FO ont saisi la Direction de la CNAF de ce qui en constitue les principaux facteurs de dégradation. La délégation FO et CGT a notamment souligné que les réductions d'effectifs altèrent à la fois les conditions de travail et l'offre de service, suscitant ainsi la défiance grandissante tant du personnel que des allocataires.

### MANQUE D'EFFECTIFS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS :

**La délégation FO et CGT a commencé par souligner qu'il existe un manque chronique d'effectifs, pas seulement aux prestations, mais dans tous les services. Les Fédérations CGT et FO se prononcent pour l'arrêt des suppressions d'emplois. Les suppressions de postes vont-elles cesser? Après les difficultés liées à la création de la Prime d'Activité, des décisions en ce sens vont-elles enfin être prises ? La CNAF est-elle prête à renoncer aux 1000 suppressions d'emplois programmées dans la COG 2013-2018 ?**

#### Réponse de la CNAF :

*Pour M. LENOIR, le bilan de la COG n'est pas négatif : il y a eu des gains de productivité, les CAF ont absorbé 1,5 millions de nouveaux allocataires, le Gouvernement a félicité la branche Famille... M. LENOIR ne nie cependant pas l'existence d'une tension certaine dans les CAF. Selon le Directeur de la CNAF tout allait bien jusqu'à fin 2015, après quoi les CAF auraient été « victimes du succès de la Prime d'activité », dont l'impact aurait été « sous-estimé ». Le Directeur de la CNAF met en avant l'octroi depuis lors par les pouvoirs publics de 422 postes en CDI (qui, à ce jour, doivent néanmoins toujours être « rendus » en fin de COG). Selon la Direction de la CNAF, seuls des postes « inoccupés » auraient été supprimés (ce que les Fédérations FO et CGT ont vivement démenti : il s'agit très souvent de départs non remplacés !). Le Directeur de la CNAF insiste sur la situation de « contrainte budgétaire ». Il indique être dans l'attente du budget 2017, sur lequel il affirme ne pas être en mesure de communiquer d'éléments d'information à ce stade. Concernant la demande d'annulation des 1000 suppressions de postes prévues dans la COG actuelle, M. LENOIR renvoie la réponse à la publication du budget 2017 en cours d'élaboration (pour la seule année 2016, 300 postes ont été « rendus » en Gestion Administrative et 55 en Action Sociale). Quant à la prochaine COG, le Directeur de la CNAF se retranche derrière le « manque de visibilité » à ce jour...*

### BANALISATION DES CONTRATS PRÉCAIRES (CDD DE TOUT TYPE) :

Dans les CAF, il existe en permanence un fort contingent d'agents sous contrat temporaire. Le plus souvent, ces salariés sont remplacés en fin de contrat par d'autres, d'avance promis au même sort et qu'il faudra de nouveau former. S'il y a tant de CDD et qu'il y en a tout le temps, c'est bien la preuve qu'il y a besoin de personnel supplémentaire pour faire face à la charge de travail ! **Les Fédérations CGT et FO revendiquent la titularisation de tous les salariés en contrat précaire. La CNAF est-elle prête à organiser la titularisation et le passage en CDI des très nombreux collègues en CDD présents dans les CAF ?**

#### Réponse de la CNAF :

*M. LENOIR reconnaît qu'il y a dans les CAF un recours trop important aux contrats temporaires, tout comme aux heures supplémentaires... Mais il estime que les caisses en ont besoin pour fonctionner. Le Directeur de la CNAF indique que les 422 postes accordés au titre de la prise en charge de la Prime d'Activité ont permis de titulariser une partie des CDD. Il déclare avoir donné consigne de titulariser les CDD en capacité de suivre la formation de Technicien Prestations. M. LENOIR indique que la CNAF a pour objectif de titulariser une part importante des salariés en contrat temporaire (CDD, Emplois d'Avenir, etc). Il affirme souhaiter un budget 2017 permettant de le faire, sans être à ce jour en mesure de préciser le nombre de titularisations envisagé.*

## HEURES SUPPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES :

Depuis une dizaine d'années, les heures supplémentaires semblent considérées par l'employeur comme participant d'un fonctionnement normal des CAF. De nombreuses caisses ont déjà imposé des heures supplémentaires obligatoires, certaines n'hésitant pas à en user de très manière répétitive. **Les Fédérations FO et CGT exigent l'arrêt immédiat des heures supplémentaires obligatoires ! A plusieurs reprises, la Direction de la CNAF a publiquement déclaré considérer que rendre obligatoires les heures supplémentaires est contre-productif. La CNAF est-elle prête à donner une consigne officielle claire aux Directions de CAF, visant à mettre fin aux heures supplémentaires obligatoires ?**

### Réponse de la CNAF :

*M. LENOIR convient que la CNAF et les CAF n'ont pas pour objectif d'avoir un volume permanent d'heures supplémentaires. Concernant les heures supplémentaires obligatoires, le Directeur de la CNAF affirme avoir déjà donné la consigne d'éviter d'y recourir... mais il ne souhaite pas la rappeler aux Directions de caisses pour l'instant, en raison du « contexte difficile ». Il indique qu'il la rappellera peut-être l'année prochaine... « si le contexte est plus détendu » (sic) !*

## MUTUALISATIONS, RESTRUCTURATIONS, DÉSENGAGEMENTS... :

Les mutualisations détruisent les emplois et sont source de grandes difficultés pour le personnel, inquiet pour son devenir. Ainsi, après que la gestion de l'ASFR ait été mutualisée, le Gouvernement a maintenant décidé la création d'une Agence Nationale de Recouvrement des Pensions Alimentaire. Les agents concernés se demandent si, à terme, ils resteront salariés CAF. De même, la mutualisation de la Paie a généré d'énormes difficultés tant pour les « usagers » (l'ensemble du personnel) que pour les agents des services Paie, nullement responsables de ces difficultés et eux-mêmes victimes de cette restructuration. Quant aux établissements en gestion directe (Centres sociaux, Crèches...) qui existent encore dans les CAF, que va devenir le personnel concerné si les opérations de désengagement se poursuivent jusqu'au bout ? **Les Fédérations CGT et FO se prononcent pour l'arrêt des mutualisations, externalisations, restructurations et désengagements. Face aux légitimes interrogations et inquiétudes que soulèvent parmi le personnel ces multiples réorganisations, que répond la CNAF ?**

### Réponse de la CNAF :

*Concernant la mutualisation de l'ASFR, la Direction de la CNAF considère qu'il s'agit d'une totale réussite et qu'antérieurement, les CAF géraient mal cette prestation. Concernant les effectifs affectés au traitement mutualisé de l'ASFR, M. LENOIR indique que la CNAF procède à une estimation du nombre de postes nécessaires. Quant aux inquiétudes liées à la création de l'Agence Nationale de Recouvrement des Pensions Alimentaire, le Directeur de la CNAF affirme que les agents traitant l'ASFR resteront salariés CAF et conserveront leur rattachement actuel.*

*Concernant la mutualisation de la Paie, la Direction de la CNAF souligne que celle-ci a permis de « beaucoup harmoniser les pratiques des caisses » (tiens, tiens...). Elle considère que les problèmes sont en voie de règlement et que les exemples de dysfonctionnements cités par la délégation CGT et FO constituent des exceptions (la délégation a démenti cette affirmation, des témoignages concordants remontant de toute part). Le Directeur de la CNAF déclare que toutes les tâches de la Paie n'ont pas été mutualisées et que 4 postes sur 10 sont restés dans les caisses « clientes ».*

*Concernant établissements en gestion directe, M. LENOIR ne souhaite pas remettre en cause les Centres Sociaux... mais il considère que leur gestion par des personnels CAF n'est pas une bonne chose (sic). La CNAF s'engage à aider à la création de nouveaux Centres Sociaux, mais pas en gestion directe. Le Directeur de la CNAF déclare que les Centres Sociaux ne doivent pas fermer, mais se prononce pour le « transfert » de de la gestion à des opérateurs extérieurs. Il affirme que les personnels seront soit transférés, soit reclassés, mais que la CNAF interviendra très peu et que c'est aux Directeurs de CAF de décider. Il assure qu'il n'y aura pas de licenciements et que consigne est donnée de ne pas transférer l'activité si la reprise est impossible. Il indique qu'en l'absence d'autre solution, le personnel d'un Centre Social transféré à un « repreneur » pourra rester salarié CAF mis à disposition du nouveau gestionnaire.*

**Certes, d'une certaine manière, le Directeur de la CNAF reconnaît les difficultés auxquelles se heurte le personnel... mais sans y apporter de solutions ! Une chose est pourtant certaine : nos revendications ne peuvent rester sans réponse !**